

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-494

présenté par

M. Gosselin, M. Liger, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup et M. Ceccoli

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.